

# Vos démarches d'urbanisme en ligne sur la commune de **FAIN LES MONTBARD**

Permanences : **lundi et jeudi 8h00-12h00 13h30-17h00**  
Téléphone : **03 80 92 30 75**

À partir du 1er janvier 2022, simplifiez vos démarches en déposant via une adresse mail dédiée vos demandes d'autorisations d'urbanisme.

## Une démarche simple :

- Rendez-vous sur le site du service public afin d'y retrouver les différents documents liés aux autorisations d'urbanisme.  
*<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>*
- Remplir le document modifiable et l'enregistrer sur votre ordinateur.  
*Attention à ne pas oublier de signer le document dans les champs prévus à cet effet.*
- Envoyer par mail le document dûment rempli ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier en version PDF à l'adresse mail suivante : **[urba.fainlesmontbard@orange.fr](mailto:urba.fainlesmontbard@orange.fr)**
- Une fois vos documents envoyés, vous recevrez dans un premier temps un accusé de réception de votre dossier puis, dans les jours qui suivent un récépissé relatif à votre demande.  
*Si vous ne recevez pas ces accusés, vérifiez vos courriers indésirables.*

*Information : Les dossiers pour les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ne peuvent pas se transmettre de façon dématérialisée. La version papier reste obligatoire pour ce type de dossier.*



*Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Les services de la mairie continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.*